

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 5 juillet 2021 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M Brigant, P. Coguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé (départ à 21H15 puis pouvoir à L. Corson), G. Le Baron, B. Le Faou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouement.

Étaient absents : M. Le Guillou, E. Léauté (pouvoir à C. Delisle).

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : X. Le Moal.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021.**
2. **Création d'un sas d'entrée et remplacement de deux portes dans la garderie périscolaire – attribution du marché.**
3. **Socle numérique dans les écoles élémentaires – convention de financement.**
4. **Convivio – convention de restauration 2021-2022.**
5. **Revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires – 2021-2022.**
6. **Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.**
7. **Renouvellement de la ligne de trésorerie – 2021-2022.**
8. **Programme de curage 2021 – attribution du marché.**
9. **Enseigne salle multifonctions – attribution du marché.**
10. **Avancement de grade.**
11. **Actualités communautaires.**
12. **Questions diverses.**

1. Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021.

Faute de transmission dans les délais, le procès-verbal du 17 mai 2021 fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Madame le Maire propose donc de surseoir à l'approbation du procès-verbal.

Vote du Conseil : approbation du report à l'unanimité

2. Création d'un sas d'entrée et remplacement de deux portes dans la garderie périscolaire – attribution du marché.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour la création d'un sas d'entrée et le remplacement de deux portes dans la garderie périscolaire.

Pour rappel, un montant de 27.370,99 € est prévu au budget.

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) relance, la commune a obtenu une subvention prévisionnelle de 18.927,00 € soit 80% du montant du projet.

Il est dit que les prestations devront s'effectuer entre le 18 et 30 octobre 2021 (vacances de la Toussaint).

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose de la porte d'entrée principale en façade ;
- la fourniture et la pose de la porte de service côté Est ;
- la fourniture et la pose d'un sas d'entrée sous le porche côté Nord (en façade) ;
- l'évacuation des déchets (portes, ...).

Les travaux devront satisfaire les points suivants :

- accès PMR de l'ensemble des portes (95 cm de passage utile, sans ressaut, poignée facilement préhensible ...) ;
- anti pince doigts, béquilles et/ou freins
- menuiseries en aluminium blanc ;
- vitrage 44.2 ;
- ouverture à l'Anglaise.

Monsieur HERVE indique que deux entreprises ont transmis une offre : PASTOL Jérôme et Charpente et compagnie.

Il présente les différentes options et les tarifs associés (un tableau comparatif des offres est transmis).

Le Conseil Municipal décide de retenir :

- Pour la porte d'entrée principale en façade :
 - 1 porte tierce mobile et 1 châssis fixe.
- Pour la porte de service côté Est :
 - 1 porte 1 battant.
- Pour le SAS d'entrée :
 - Façade : 1 porte tierce mobile et 2 châssis fixe.
 - Côtés : partie inférieure en châssis fixe / partie supérieure en châssis coulissants.

	PASTOL	CHARPENTE ET COMPAGNIE
Total HT	26.969,87 €	16.735,39 €
Total TTC	32.363,84 €	20.082,47 €

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'offre de la Société Charpente et Compagnie pour un montant total de 16.735,39 € HT, soit, 20.082,47 € TTC.
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.
- **DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2021.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Gwénaél LE BARON demande s'il est prévu de mettre des rideaux dans le SAS. Cet achat n'est pas envisagé pour l'instant. A noter que cette dépense n'est pas subventionnée. Les rideaux pourront donc être rajoutés par la suite si besoin.

3. Socle numérique dans les écoles élémentaires – convention de financement.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle qu'il a été décidé d'équiper trois (3) classes (CP-CE1 / CE1-CE2 / CM1-CM2) d'un socle numérique (travaux et infrastructures, tableau numérique interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI), ordinateurs, tablettes ...).

Il indique au Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention déposé par la commune au titre l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu (7.350,00 € sur le volet équipement et 660,00 € sur le volet services et ressources numériques).

Il convient maintenant de procéder au conventionnement avec la Région académique.

La convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité.

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer une convention de financement dans le cadre de l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Monsieur Philippe COCGUEN ajoute que pour que ce projet soit opérationnel à la rentrée scolaire, il convient que les services techniques passent un câble réseau entre la baie de brassage et le « local informatique ». De plus, un électricien doit intervenir afin d'ajouter 3 prises électriques.

4. Convivio – convention de restauration 2021-2022.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, indique au Conseil Municipal que le marché de restauration arrive à échéance en fin d'année scolaire 2021. Il convient donc d'assurer la livraison de repas chauds de l'école pour l'année scolaire prochaine.

Monsieur Philippe COCGUEN indique qu'une loi « Egalim » comporte de nombreuses mesures qui doivent entrer en vigueur en 2022 pour la restauration collective :

- 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ;
- diversification des sources de protéines (menus végétariens ...) ;
- substitution des plastiques ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire et dons ;
- programme « Fruits et lait dans les écoles ».

Afin de laisser à l'entreprise Convivio le temps de s'adapter à cette nouvelle réglementation et ne pas supporter seul la hausse des coûts de production pour l'année 2021-2021, le groupe Convivio propose l'établissement d'une « convention de restauration » pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 1 an.

La convention de restauration comprend les éléments suivants :

Composition des repas :

- 1 entrée,
- 1 plat protidique principal,
- 1 légume et/ou féculents,
- 1 laitage ou un fromage une fois par semaine,
- 1 dessert ou un fruit.

Un élément issu de l'Agriculture Biologique sera servi une fois par jour.

La boisson et le pain restent à la charge de la Mairie.

Les serviettes à usage unique sont comprises dans la prestation.

Montant des prestations :

	Prix HT	TVA	Prix TTC
Repas enfant	2,6338 €	5,5 %	2,7787 €
Repas adulte	2,6338 €	5,5 %	2,7787 €

Les prix sont calculés dans l'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 11.200 repas par année. Si le nombre réel des repas servis s'avérait inférieur à 5 % de la fréquentation prévue, soit 10.640 repas sur l'année, la commune s'engage à régler les charges fixes incompressibles évaluées à 0,70€ HT par couvert manquant.

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer cette convention de restauration avec la société Convivio-RCO.

Vote du Conseil : accord 13 voix pour, 1 abstention

Il est souligné que la taille des sandwiches des élèves de l'école élémentaire n'était pas suffisante lors de la dernière sortie scolaire.

Monsieur Philippe COCGUEN indique qu'il a fait remonter cette information à l'entreprise. Convivio précise que la portion est adaptée à l'âge des enfants. Cependant, le prestataire a fourni un laitage supplémentaire.

5. Revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires – 2021-2022.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, propose comme chaque année une revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Il propose une augmentation de 1,3 % d'augmentation des tarifs des repas (qui correspond au taux d'actualisation appliqué par Convivio) et de la garderie.

Pour rappel, les tarifs de la garderie s'établissent par ½ heure et sont déterminés sur la base du quotient de la Caisse d'Allocation Familiale.

De 16H30 à 16H59, le goûter est inclus pour 0.25 €.

Monsieur COCGUEN rappelle que pour faire respecter l'horaire de fermeture de la garderie, les départs hors délai sont facturés 10 € le premier ¼ d'heure puis 20 € le second ¼ d'heure.

Il est proposé de :

- **RETENIR** les tarifs suivants :

Repas	Année scolaire 2021/2022
Enfants	3,30 €
Personnel / Enseignants	5,60 €

Garderie	Année scolaire 2021/2022			
	Demi-heure <i>Toute 1/2 heure commencée est due.</i>		Retard - Hors délai	
	7H30-7H59 8H00-8H29 8H30-8H59 17H00-17H29 17H30-17H59 18H00-18H29	16H30-16H59 (Goûter inclus 0,25 €)	18H30-18H44	18H45-18H59
QF ≤ 512 €	0,84 €	1,09 €	10 €	20 €
512 € < QF ≤ 800 €	0,87 €	1,12 €	10 €	20 €
QF > 800 €	0,92 €	1,17 €	10 €	20 €

Collation (facturation mensuelle)	Année scolaire 2021/2022
PS/MS	7,50 € sur 8 mois

Frais de Fonctionnement	Année scolaire 2021/2022
Maternelle	940 €
Primaire	460 €

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

6. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des finances, expose que Monsieur le Comptable Public de la Direction Générale des Finances Publiques de Lanvollon Plouha a adressé, pour être soumis à l'avis du Conseil Municipal, une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Il est proposé de :

- **DECIDER** l'effacement des dettes ci-après désignées :

EXERCICE	RÉFÉRENCE	RESTE DU	MOTIF DE LA PRESENTATION
2008	R-6-3	1,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-10-4	183,87 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	R-8-4	159,24 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	R-9-4	123,67 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-1-4	144,39 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-11-4	145,64 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-3-4	82,41 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-4-4	94,46 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-6-4	294,04 €	Surendettement et décision effacement de dette
2017	R-7-2	6,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2007	R-87-18	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2012	R-13-22	57,97 €	Poursuite sans effet

2012	R-10-27	8,25 €	Poursuite sans effet
2012	R-12-27	35,75 €	Poursuite sans effet
2012	R-13-26	27,50 €	Poursuite sans effet
2012	R-7-25	53,20 €	Poursuite sans effet
2017	R-8-26	9,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2006	7036000000	98,35 €	Poursuite sans effet
2016	R-11-74	10,55	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		1536,29 €	

- **PRECISER** que les sommes nécessaires à ces dépenses seront prélevées sur les imputations suivantes : Chapitre 65 – article 6541 pour un montant de 308,57 € du budget de l'exercice en cours et article 6542 pour un montant de 1.227,72 € du budget de l'exercice en cours.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

7. Renouvellement de la ligne de trésorerie – 2021-2022.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des finances, indique qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour des « besoins de gestion financière » et donne connaissance des conditions proposées par le CREDIT AGRICOLE.

Il est proposé de :

- **DÉCIDER** de renouveler la ligne de trésorerie auprès du CRCAM des Côtes d'Armor par l'intermédiaire de l'agence de LANVOLLON pour une durée d'un an à compter du 05/09/2021.
- **FIXER** le montant à 100.000,00 €.
- **ACCEPTER** les conditions de taux à savoir :
 - Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 * + marge de 1,10 %
 - * index Euribor 3 mois moyenné du mois de mai 2021 = - 0,54 %, soit un taux de 0,56 %
 - Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne
 - Pas de commission de non utilisation

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au déblocage des fonds.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

8. Programme de curage 2021 – attribution du marché.

Monsieur Xavier LE MOAL, adjoint à la voirie, indique qu'il s'avère nécessaire de sélectionner une entreprise dans le cadre du programme de curage de l'année 2021.

Monsieur LE MOAL précise qu'il a contacté deux entreprises afin de connaître leurs tarifs.

	SARL Moisan et Fils	Meurou TP
Curage fossés	1,15 € / ml	1,10 € / ml
Arasement d'accotements	0,60 € / ml	0,50 € / ml
Tranchée, fourniture et pose de buses diamètre 300 mm	58,00 € / ml	55,00 € / ml

Départ de Frédéric Hervé à 21H20. Il donne pouvoir à Laurence Corson pour la suite des votes.

Monsieur LE MOAL rappelle au Conseil Municipal les crédits prévus au budget primitif 2021 :
- Fonctionnement : 15.000,00 € TTC maximum

- Investissement : 10.000,00 € TTC maximum

Monsieur Xavier LE MOAL propose de travailler avec l'entreprise « Meurou TP » dans la limite de l'enveloppe présentée ci-dessus.

Une partie du programme de curage sera réalisé avant les congés d'été et la seconde partie en septembre.

Avis du Conseil : unanimité

9. Enseigne salle multifonctions – attribution du marché.

Madame Aurélie THOUEMENT, adjointe à la communication, informe le Conseil Municipal que cinq entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la pose d'un lettrage « Liberté – Égalité – Fraternité » sur la façade de la salle multifonctions. Deux propositions nous sont parvenues :

	Jézéquel Publicité	AZ publicité
Prix HT	1.469,00 €	664,00 €
Prix TTC	1.762,80 €	796,80 €
Dimensions	L7400 X H337	L7260 XH420
Support	Alu-composite 3mm effet brossé	Dibond blanc
Fixation	Sur semelle en PVC 19 mm blanc	Sur le bardage existant
Option lettres L, E, G en bleu, blanc, rouge	80,00 € HT	Comprise

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'offre de la Société Jézéquel Publicité pour un montant de 1.469,00 € HT, soit 1.762,80 € TTC.
- **RETENIR** l'option lettres L, E, G en bleu, blanc, rouge pour un montant de 80,00 € HT, soit 96,00 € TTC.
- **DIRE** que le montant total du marché s'élève à 1.549,00 € HT, soit 1.858,80 € TTC.
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.
- **DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2021.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

10. Avancement de grade.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent communal (réussite à un examen professionnel), Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h 00).

Il est précisé que le poste actuel sera supprimé après nomination effective de l'agent.

Il est proposé de :

- **DECIDER** de créer un poste Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00),
- **DIRE** que le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

11. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES	TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Une redevance spéciale a été instaurée sur l'ensemble du territoire pour la collecte et le traitement des déchets des professionnels privés et publics pour les volumes supérieurs à 660 litres (poubelles rouges : collectivités, EHPAD, restaurants scolaires, ...). A présent, l'ex Leff Communauté est aussi concernée par la redevance spéciale. - Ordures ménagères : modification des certains circuits de collecte au 1^{er} novembre (pas de changement pour Le Merzer). Un nouveau calendrier sera distribué par les communes. 	
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUEMENT (t) / B. LE FAOU(s)
- /	
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)
- /	
Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)
- /	
Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)
- /	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
- /	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier avance à petits pas ! Cependant, l'entreprise doit faire face à une pénurie de poteaux. 	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
<ul style="list-style-type: none"> - 17/06 – site de Coat An Doc'h : présentation du nouveau chargé de projet + visite du site. Ce nouveau site sera tourné vers l'insertion professionnelle et sociale et l'aide aux jeunes en difficultés (logements d'urgence / résidence – habitat jeune...). Fin de réhabilitation du site : 2035-2040. Présentation du chantier d'insertion et de la nouvelle responsable. 3 chantiers : Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon, Lanrodec. 	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
<ul style="list-style-type: none"> - 10/06 – dégrèvement pour les fuites d'eau et hausse programmée du tarif pour le 	

raccordement à l'assainissement collectif.	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
Programmé le 26 juillet.	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
25/05 :	
<ul style="list-style-type: none"> - PETR – désignation des représentants de LAC au Comité Unique de Programmation (CUP) - gestion des fonds européens. - Contrat Local de Santé – validation des actions. - Finances : subvention à l' « Initiative Pays de Guingamp » qui accompagne les porteurs de projet dans la création d'entreprises (9000,00 €). - Environnement : signature des conventions pour la protection des zones des périmètres de protection en eau potable. - Economie : lancement de la plateforme numérique « marché local » : montée en compétence des entreprises / digitalisation des offres / recrutement d'un animateur / démarche vers un transition raisonnée vers le e-commerce. 	
29/06 :	
<ul style="list-style-type: none"> - Itinérance France Service – recrutement d'un conseiller numérique et demande de subventions (permanences à LE MERZER les mercredis matin des semaines impaires – 21 juillet et 4 août pendant les vacances d'été). - Gens Du Voyage – si présence sur les communes : prise en charge de l'eau et de l'électricité par LAC et facturation aux GDV de 20 € / caravanes par les communes. - Harmonisation du financement du service déchets à compter du 1^{er} janvier 2022 – mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire (ex Leff Communauté à présent concernée). - Economie – 2 entreprises tenues par des Merzeriens ont reçu une aide de LAC (PASTOL Jérôme de Goudelin : 6034,01 € HT et Charpente et Compagnie de Pommerit-Le-Vicomte : 13.114,52 € HT).. - PLUiH validé et cartes communales abrogées – délai de 3 ans pour se mettre en conformité avec le SCOT (retrait de 30 hectares constructibles). - Développement sportif : attribution de subventions dans le cadre du Pass' Asso pour aider les associations en difficulté (l'ESPLM n'a pas déposé de dossier). - Développement culturel : reconduction des tarifs pour la saison 2021-2022. - Affaires financières : fin des votes des budgets suite à la réception des comptes de gestion du trésorier. 	

12. Questions diverses.

a) Renfort de Sylvie TASSART à la Mairie de 13H30 à 16H00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires. Elle est remplacée à l'école par Laëtitia HECQUET jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sylvie effectuera également le remplacement du secrétaire de Mairie pendant ses congés sur la base d'un mi-temps le matin.

b) Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

I : Investissement

F : Fonctionnement

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
F- Epareuse banquettes et virages - premier passage	EURL COLLET ERWANN	4 837,20 €	17/05/2021
F- Epareuse banquettes et talus - deuxième passage	EURL COLLET ERWANN	6 947,76 €	17/05/2021
I- Poubelles et cendriers	KGMAT Collectivité	599,56 €	01/06/2021
F- Bulletin Municipal été 2021	Emmanuelle LE MERCIER	1 320,00 €	04/06/2021
F- Stylos gravés - 50 unités	Emmanuelle LE MERCIER	690,00 €	04/06/2021
I- Godet benne 1,40 m - tracteur Iseki	MOTOCULTURE DU TRIEUX	878,39 €	14/06/2021
F- Réparation du camion des services techniques	Guingamp Poids lourds	2 922,74 €	25/06/2021

c) L'Office de tourisme Falaises d'Armor organise sur Le Merzer six ateliers de marche respirée :

- le mardi 06/07 à 11H et 14H,
- le vendredi 30/07 à 11H et 14H,
- le mardi 31/08 à 11H et 14H.

d) Rencontre demain avec M. et Mme GUYOMARD Alain au sujet du chemin rural intégré sans autorisation dans leur parcelle et des coquilles déposées et/ou stockées sur le domaine communal.

e) Débroussaillage par les services techniques du chemin rural de Kerfin.

f) Les travaux sur la toiture du boulodrome débuteront début juillet.

g) Projet de la boîte à livres : recherche de la cabine téléphonique infructueuse pour l'instant.

h) Rénovation et sécurisation du « Pont de Coat » : réunion avec le technicien environnement de Leff Armor communauté le 6 juillet 2021.

i) Bulletin d'informations communales : impression et distribution sous 15 jours.

j) Lotissement Aer Vat – réunion le 6 juillet pour la présentation des esquisses.

Séance levée à 22H35
Le secrétaire de séance,
Xavier Le Moal.